

Original direkt weitergeleitet

p.B.15.21.Zim. - Y0/QM

Berne, le 12 mars 1990

Relations Suisse-Zimbabwe**1. Relations diplomatiques et consulaires**

Etablissement des relations consulaires en 1980, des relations diplomatiques en 1981. Présence d'un Ambassadeur de Suisse à Harare depuis 1985.

M. Peter Hollenweger, Ambassadeur de Suisse, qui a présenté ses lettres de créance le 22 décembre 1988, est également compétent pour le Botswana, le Malawi, le Mozambique et la Zambie. Il est prévu de l'accréditer en Namibie prochainement.

Le Zimbabwe n'est pas représenté en Suisse.

2. Visites

Visite de M. l'Ambassadeur Probst au Zimbabwe en septembre 1982

Participation du ministre zimbabwéen des finances, M. B. Chidzero, au Forum de Davos en 1983

Visite à Berne en janvier 1987 de M. Didymus Mutasa, Speaker du Parlement

Présence de M. Robert G. Mugabe, Président de la République, et de M. B. Chidzero au Forum de Davos en 1989

Visite privée en Suisse au début 1989 de l'ancien Chef de l'Etat, M. Canaan S. Banana

Mission privée d'information de représentants des Eglises et des milieux politiques suisses en Afrique australe et notamment au Zimbabwe au printemps 1989.



3. Accords bilatéraux (voir liste ci-jointe à ce sujet)

Signature le 22 février 1990 à Harare d'un accord sur les liaisons aériennes entre les deux pays (voir la proposition au Conseil fédéral du 22 septembre 1987, concernant la reprise des négociations pour la conclusion d'un accord aérien avec le Zimbabwe). La reprise des vols commerciaux étant prévue pour la fin 1991, il faut espérer que Swissair, qui les a interrompus depuis 1984, et Air Zimbabwe parviendront bientôt à un arrangement commercial satisfaisant.

4. Relations économiques et commerciales (voir note séparée de l'OFAEE du 1er mars 1990 à ce sujet)

Matériel de guerre

Lors de sa décision du 19 décembre 1979 de lever les sanctions contre la Rhodésie, le Conseil fédéral a expressément maintenu l'embargo sur les livraisons de matériel de guerre décidé le 17 décembre 1965.

Crédits mixtes

Un troisième accord de financement mixte entre la Suisse et le Zimbabwe a été signé le 19 mai 1989 à Harare. Il est entré en vigueur le 20 juillet suivant. Il doit permettre d'appuyer les efforts du gouvernement zimbabwéen visant au maintien d'un niveau d'investissement suffisant des secteurs privé et public pour permettre une reprise économique tout en évitant un alourdissement marqué du service de la dette.

L'expérience des deux premières lignes de crédit accordées au Zimbabwe en 1981 (19,12 millions de francs) et en 1982 (20 millions) ayant été positive, les deux pays ont convenu d'accroître cette forme de coopération. Le financement de livraisons de biens d'équipement et de services d'origine suisse et compétitifs sur le marché international devrait permettre la réalisation de nouveaux projets prioritaires de développement.

D'un montant total de 30 millions de francs, cette troisième ligne de crédit comprend une tranche de la Confédération de 10,5 millions consentie sous forme de don et une tranche bancaire de 19,5 millions consentie au taux d'intérêt du marché pour une durée de 10 ans. Elle n'est pas encore totalement engagée.

L'Ambassade a été priée le 7 mars 1990 par l'OFAEE de faire savoir au gouvernement zimbabwéen que lorsque ce sera le cas la Suisse lui proposera d'entamer des négociations en vue de l'accord d'un quatrième crédit mixte.

5. Coopération au développement et aide humanitaire

Le Zimbabwe est un pays à programme réduit de la DDA. Il est prévu que son aide n'augmente que faiblement au cours de ces prochaines années.

La DDA s'est engagée en octobre 1988 à soutenir le développement de la "Cold Comfort Farm" par un montant de FS 220'000.--, un projet destiné à expérimenter un modèle intégré d'unité de production de porcs et de poissons, basé sur une technologie adaptée respectueuse de l'environnement.

Elle s'est également engagée en janvier 1989 à libérer un montant de FS 420'000.-- en tant que contribution au lancement et au fonctionnement du "Zimbabwe Institute on Southern Africa" (ZISA). Cette action au Zimbabwe répond au souci d'encourager le dialogue entre Sud-Africains, l'un des buts de notre programme de mesures positives à l'égard de l'Afrique du Sud. Cet institut a ainsi organisé en 1989 à Harare, par exemple, un colloque de juristes zimbabwéens et sud-africains sur le thème "The Role of Law in Transition", ainsi qu'une conférence sur les femmes et la paix (voir demande de crédit de la DDA du 20 janvier 1989 au sujet de ces deux projets).

Soutien également par la DDA d'un projet de recyclage et d'habitation avec un montant de FS 220'000.--.

6. Colonies

En 1986, la colonie suisse au Zimbabwe comprenait 478 personnes, dont 210 doubles-nationaux. La majorité des Suisses vivent à Harare et dans ses environs. Présence de missionnaires suisses (Immensee).

Le Chef du Service des Suisses de l'étranger, M. le Ministre W. Fetscherin, s'est rendu au Zimbabwe en septembre 1989 (voir sa note à ce sujet).

A la fin août 1989, 105 Zimbabwéens résidaient en Suisse.

Annexe mentionnée